

Image not found or type unknown



Nationalité française par filiation du sang

Par **amarus**, le **13/01/2016** à **13:53**

Je me permets de revenir sur la réponse de Mr YOURI (05.01.2016) en lui précisant que les petits enfants sont nés après 1982 c'est à dire après la réintégration de leur grand-père à la nationalité française.

Peuvent-ils ouvrir droit à l'octroi de la nationalité française par filiation du sang.

Cordialement.

Amarus